

Article 1 : Organisateur du jeu

La société Greenweez, (Siret 508 047 859 00022), situé au 156 Route du Villard 74410 Saint Jorioz (ci après dénommée la société organisatrice) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat. Ce jeu gratuit se déroule du 15 février 2010 au 15 avril 2010 minuit inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure et résident en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception du personnel des sociétés organisatrices gestionnaires et de contrôle, et de leur famille. Offre limitée à une seule participation par foyer (même adresse, même nom) sur la durée du jeu. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu sera disponible sur <http://www.greenweez.com>.

Article 4 : Définition et valeur de la dotation

Est mis en jeu :

1er prix, lot comprenant :

- 762 € Vélo électrique Easymouv
- 215 € Sac Solaire
- 150 € Pack déco équitable (Umae Namaste)
- 134 € Pack saveurs bio (thé café sucre...)
- 118 € Panneau solaire enroulable 5W
- 36 € Couverts à salade Design + sticker Cocobohème
- 36 € Composteur souple
- 27 € 2 Bougies Solaires Couleurs
- 22 € Boule de bain filtrante

VALEUR TOTAL DU 1^{er} PRIX = 1500€

2ème Prix, lot comprenant :

- 215 € Sac Solaire
- 200 € Pack cosmétique bio
- 135 € pack bureau écolo
- 118 € Panneau solaire enroulable 5W
- 99 € Fontaine Kasumi
- 49 € Pot de fleur solaire bleu
- 42 € Lampe/Feu arrière solaire de vélo
- 42 € Ionisateur Heaven Fresh XJ850

VALEUR TOTALE DU 2^{ème} PRIX = 750€

3ème Prix, lot comprenant :

- 215 € Sac Solaire
- 136 € Pack saveurs bio (thé café sucre...)

- 100 € Pack cosmétique bio + porte savon
- 27 € 2 Bougies Solaires Couleurs
- 22 € Boule de bain filtrante

VALEUR TOTALE DU 3^{ème} PRIX = 400€

4ème Prix, lot comprenant :

- 215 € Sac Solaire
- 59 € Pommeau Tri Spa Oxygénics
- 25 € pack bureau écolo

VALEUR TOTALE DU 4^{ème} PRIX = 300€

5ème Prix, lot comprenant :

- 115 € Pack déco écolo (Cocobohème, Umaé, Namasté)
- 35 € Ballon de volley écolo
- 27 € 2 Bougies Solaires Couleurs
- 23 € Lampe torche frontale 5 LEDs

VALEUR TOTALE DU 5^{ème} PRIX = 200€

La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

Les dotations seront directement envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront communiquée lors de leur inscription à la société organisatrice. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation. La société se réserve le droit de remplacer un produit par un autre de valeur équivalente en cas de problème d'approvisionnement sur ce produit.

Article 5 : Modalités de participation

5.1 La participation au jeu se fait exclusivement par Internet en se connectant sur les pages concernées du site <http://www.greenweez.com>. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte. Afin de participer audit jeu, toute personne doit correctement remplir les différents champs proposés (notamment nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, mail) avant la date limite de participation, 15 avril 2010, minuit.

Toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après la date du 15 avril 2010, minuit sera considérée comme nulle.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

5.2 Pour participer au tirage au sort, chaque participant devra renseigner son adresse e-mail et accepter la participation au jeu concours, renseigner son nom, son prénom et le code postal de son domicile. Afin de multiplier ses chances au tirage au sort, l'internaute aura la possibilité d'inviter des amis à participer au jeu concours. Si un ami s'inscrit effectivement, les chances de l'internaute qui a lancé l'invitation le premier à cet ami sont multipliées par deux. Si deux amis invités en premier par l'internaute s'inscrivent, les chances de l'internaute sont multipliées par 3. Si trois amis invités en premier par l'internaute s'inscrivent, les chances de l'internaute sont multipliées par 4. Si 4 amis invités en premier par l'internaute s'inscrivent, les chances de l'internaute sont multipliées par

5.3 Si cinq amis invités en premier par l'internaute s'inscrivent, les chances de l'internaute sont multipliées par 10. On ne peut inviter plus de 5 amis différents. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au concours, par l'intermédiaire d'une unique adresse mail. Les adresses mails identifiées comme appartenant à une même personne, notamment via les coordonnées postales, seront réduites à une unique adresse mail.

Les lauréats du jeu concours seront désignés par tirage au sort, au plus tard le 30 avril 2010.

5.4 La société organisatrice informera les gagnants par mail le 10 mai 2010 au plus tard. Sans réponse sous 15 jours, ils seront à nouveau contactés par mail. Si au bout d'un délai de 15 jours supplémentaires, le gagnant ne s'est pas manifesté, il perd le bénéfice du lot dont l'organisateur peut alors disposer selon son choix.

Article 6 : Remise du lot et droit à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser ses noms et prénoms, dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

Greenweez.com ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 9 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 12.

Article 11 : Limitation liée à l'utilisation d'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les organisateurs ne sauraient donc être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de

l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu Concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

« Les organisateurs » ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du concours et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de concours seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses email ainsi ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes noms, prénom et adresse email et domicile. Plus particulièrement, « les organisateurs » ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les organisateurs ne sauraient davantage être tenus pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu concours ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, annuler, reporter ou proroger ce jeu concours à tout moment, pour cause de force majeure ou tout autre raison de nature commerciale information étant faite sur le site de participation, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 12 : Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est : Greenweez. 156 Route du Villard. 74410 Saint Jorioz
Adresse de la société organisatrice.

Article 13 : Désignation de l'huissier

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé à la SCP Laurent Augustin Parisot, huissiers de Justice associés, 4 Rue Bonlieu, BP 221, 74000 Annecy.

Le règlement des opérations est adressé par mail, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse serviceclient@greenweez.com ou peut être consulté sur la première page du jeu concours.